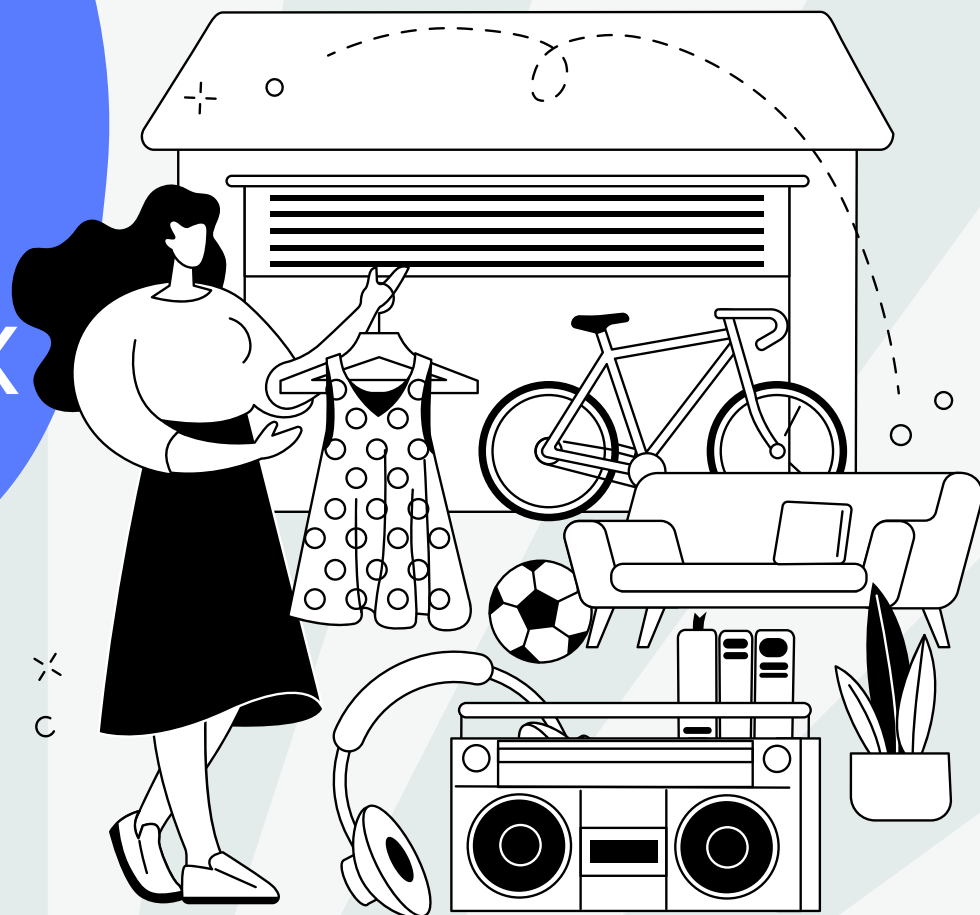


HENNEBONT

Gymnase
Collège Saint-Félix
Kerlois



GRAND TROC & PUCES

Buvette et
restauration
sur place

DIMANCHE

05

OCTOBRE

8H / 17H30

ORGANISÉ PAR L'APEL DE L'ÉCOLE SAINT-FÉLIX KERLOIS À HENNEBONT

Aide au déchargement

Emplacement intérieur et extérieur

INFORMATIONS & INSCRIPTIONS

Formulaire en ligne (prioritaire sur les inscriptions)

troc.et.puces.kerlois@gmail.com / 07 67 35 17 55

1€
l'entrée

vêtements,
sacs, mobiliers,
bibelots,
livres, disques,
déco...



BULLETIN D'INSCRIPTION - TROC ET PUCES KERLOIS - 05 OCTOBRE 2025

IDENTITÉ - Merci d'écrire lisiblement

Nom : Prénom :
 Adresse :
 CP : Ville :
 Tel (obligatoire) :
 Mail :

PIECE D'IDENTITÉ - Merci d'écrire lisiblement

Nature de la pièce : N° :
 Délivrée par : Date de délivrance :/...../.....
 N° RC pour les professionnels :

PRIX – Je choisis mon type d'emplacement et je calcule le tarif

Gymnase

A) Nombre de mètres linéaires avec table :X 4,50€ =€
 B) Nombre de mètres sans table :X 3,50€ =€ (Exemple : pour portants, objets encombrants ...)
 Longueur totale (A+B) =ml Total à payer (A+B) =€

**Préau
ou ext.**

A) Nombre de mètres linéaires avec table :X 3,50€ =€
 B) Nombre de mètres sans table :X 2,50€ =€ (Exemple : pour portants, objets encombrants ...)
 Longueur totale (A+B) =ml Total à payer (A+B) =€

Extérieur

A) Emplacement de 24 m² (possibilité de venir sur l'emplacement avec le véhicule sans surcoût) :X 25 € =€
 B) je rajoutes table : Table possible (2€ la table de 2m) :table X 2€ =€
 Total à payer (A+B) =€

Règlement intérieur :

- Art 1** Le "Troc et Pucés" est destiné à promouvoir l'esprit de collection, à faciliter contacts et transactions entre collectionneurs.
Art 2 Cette manifestation s'adresse aux professionnels, aux particuliers aux collectionneurs et aux associations régies par la loi de 1901.
Art 3 Les enseignes à caractère politique, syndical ou religieux sont interdits sur les emplacements.
Art 4 L'organisateur se réserve le droit de refuser toute candidature susceptible de troubler l'ordre ou la moralité de la manifestation ou tout étalage qui ne correspondrait pas à l'esprit et au style de cette dernière.
Art 5 Les objets et collections déballés appartiennent et sont sous la responsabilité du vendeur, tant en cas de casse, de vols ou autres préjudices.
Art 6 Les transactions ne pourront se faire que dans les emplacements réservés.
Art 7 Les réservations et le règlement devront être effectués avant le 1^{er} octobre 2025. En cas d'impossibilité de participer à la manifestation, l'exposant devra en aviser l'organisateur au moins une semaine avant le début du Troc et Pucés ; à défaut, les sommes versées resteront acquises à l'organisateur à titre d'indemnités.
Art 8 Le nombre des emplacements est limité. Les réservations sont à effectuer le plus tôt possible. L'organisateur se réserve le droit, pour des raisons de sécurité, d'arrêter les inscriptions à tout moment.
Art 9 Accueil de 6h30 à 7h15 pour les exposants intérieurs et de 7h20 à 7h50 pour les exposants extérieurs.
Art 10 Les exposants s'engagent à recevoir le public à partir de 8 heures et à ne pas remballer avant 18h00.
Art 11 Tout exposant arrivant en retard pourra se voir refuser son emplacement après 9 h 00 afin de ne pas perturber le bon déroulement de la manifestation et ceci sans remboursement de l'organisation.
Art 12 Chaque exposant s'engage à respecter son emplacement délimité et à le nettoyer avant son départ ainsi que de récupérer l'ensemble de ses objets invendus.

Le signataire reconnaît avoir pris connaissance du règlement détaillé ci-dessus et déclare l'accepter sans réserve.

À, le
Signature :

Règlement à rapporter au plus tard le 1^{er} octobre 2025 à l'adresse suivante :

École primaire et maternelle Saint-Félix Kerlois

TROC ET PUCES
 BP 139
 56704 HENNEBONT

Attestation sur l'honneur

Je soussigné(e) nom et prénom :

Né(e) le :/...../.....

À.....

Déclare sur l'honneur ne pas avoir déjà participé à deux ventes au déballage dans l'année civile et que les marchandises proposées à la vente sont des objets personnels et usagés.

Fait à, le
 Signature :

ATTENTION ! Pas de réservation sans règlement joint et sans l'attestation sur l'honneur. Toute inscription incomplète sera refusée.